

**FICHE DE SÉCURITÉ**  
**AMERICAN PROTECT**  
conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

**SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**

**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : AMERICAN PROTECT  
Groupe de produits : Mélange

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal : Usage professionnel  
Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionnel  
Utilisation de la substance/mélange : Soins et hygiène des chevaux

**1.2.2. Usages déconseillés**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

FRANCE FLUIDES  
Zone Industrielle des Tourondes  
82300 CAUSSADE - FRANCE  
Tél. : 05.63.27.16.57 - Fax : 05.63.03.75.31  
contact@france-fluides.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny F-54035 Nancy Cedex	+33 3 8332 3636

**SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Sens. 1 H317

Aquatic Chronic 3 H412

Texte complet des phrases H: voir section 16

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xi; R43

R52/53

Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Composants dangereux : Citral, Geraniol, Citronellal

Mentions de danger (CLP) : H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP) : P261 - Éviter de respirer les vapeurs  
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement  
P280 - Porter des vêtements de protection  
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon  
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Citronellal	(n° CAS)106-23-0 (Numéro CE)203-376-6	1 - 5	Xi; R38 Xi; R43 N; R51/53
Geraniol	(n° CAS)106-24-1 (Numéro CE)203-377-1	1 - 5	Xi; R36/38 Xi; R43 N; R51/53
Citronellol	(n° CAS)106-22-9 (Numéro CE)203-375-0	1 - 5	Xi; R36/37/38

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Citronellal	(n° CAS)106-23-0 (Numéro CE)203-376-6	1 - 5	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
Geraniol	(n° CAS)106-24-1 (Numéro CE)203-377-1	1 - 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
Citronellol	(n° CAS)106-22-9 (Numéro CE)203-375-0	1 - 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

*Premiers soins généraux*

: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. D'une manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

*Premiers soins après inhalation*

: Faire respirer de l'air frais. En cas d'indisposition ou de malaise, consulter un médecin. Premiers soins après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

*Premiers soins après contact oculaire*

: Laver immédiatement à l'eau abondante (pendant au moins 20 minutes), y compris sous les paupières. . Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

*Premiers soins après ingestion*

: Cracher. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin si une indisposition se développe.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

*Symptômes/lésions*

: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

*Symptômes/lésions après contact avec la peau* : Peut provoquer une irritation de la peau.

*Symptômes/lésions après contact oculaire* : Le contact direct avec les yeux est probablement irritant.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de soins médicaux immédiats ou de traitements particuliers identifiés.

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

*Moyens d'extinction appropriés*

: Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

*Agents d'extinction non appropriés*

: Eviter le rejet des eaux d'extinction dans l'environnement.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

*Danger d'incendie*

: Aucuns dans des conditions normales d'utilisation.

*Réactivité*

: Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation et de stockage recommandées à la section 7.

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Mesures de précaution contre l'incendie* : Ne pas respirer les fumées d'incendie ou les vapeurs de décomposition.  
*Instructions de lutte contre l'incendie* : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.  
*Protection en cas d'incendie* : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

## **SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Mesures générales* : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Evacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu.  
Porter un équipement de protection individuelle adapté.

#### **6.1.1. Pour les non-secouristes**

- Équipement de protection* : Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

#### **6.1.2. Pour les secouristes**

- Équipement de protection* : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

- Procédés de nettoyage* : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir section 13).

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Pour plus d'information, prière de se reporter à la section 13 de la FDS.

## **SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger*: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se procurer les instructions avant utilisation.

- Mesures d'hygiène* : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

### **7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

- Conditions de stockage* : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé, stocké entre 5 et 40°C. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

- Produits incompatibles* : Ne pas mélanger avec d'autres produits.

- Matières incompatibles* : Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle

: Gants.



Protection des mains

: En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants.

Protection oculaire

: Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de liquide.

Protection de la peau et du corps

: Aucun vêtement spécial ou de protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation.

Protection des voies respiratoires

: Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation.

Autres informations

: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

: Liquide

Apparence

: Opaque.

Couleur

: Blanc laiteux.

Odeur

: Citronnelle.

Seuil olfactif

: Aucune donnée disponible

pH

: 7 +/- 0.5

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible

Point de fusion

: Aucune donnée disponible

Point de congélation

: Aucune donnée disponible

Point d'ébullition

: Aucune donnée disponible

Point d'éclair

: > 60 °C

Température d'auto-inflammation

: Aucune donnée disponible

Température de décomposition

: Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz)

: Aucune donnée disponible

Pression de la vapeur

: Aucune donnée disponible

Densité relative de la vapeur à 20 °C

: Aucune donnée disponible

Densité relative

: 0,99 +/- 0.005

Solubilité

: Dispersable.

Log Pow

: Aucune donnée disponible

Log Kow

: Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique

: Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique

: Aucune donnée disponible

Propriétés explosives

: Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

: Aucune donnée disponible

Limites explosives

: Aucune donnée disponible

## 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## **SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

### 10.1. Réactivité

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation et de stockage recommandées à la section 7.

### 10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

## **SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé  
pH: 7 +/- 0.5

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé  
pH: 7 +/- 0.5

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

## **SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

### 12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

AMERICAN PROTECT	
Ecologie - sol	Le produit est émulsionnable dans l'eau. Il peut être diffusé dans les réseaux.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### **12.6. Autres effets néfastes**

Pas d'informations complémentaires disponibles

### **SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

#### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

*Législation régionale (déchets)*

: Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

*Méthodes de traitement des déchets*

: Consulter le responsable des déchets compétent en matière d'évaluation et d'élimination conformément à l'Annexe 1 et l'Annexe 2 (Directive 2008/98/CE, Décret no 2011-828, Ordonnance no 2010-1579). Conformément aux codes 15 01 (2000/532/CE), au cas où l'emballage entrerait en contact avec le produit, il faudra procéder de la même façon qu'avec le propre produit, dans le cas contraire, il faudra le traiter comme un résidu non dangereux.

*Recommandations pour l'élimination des déchets* : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Législation communautaire: Directive 2008/98/CE, 2000/532/CE: Décision de la Commission du 3 mai 2000. Législation nationale: Décret no 2011-828, Ordonnance no 2010-1579, Article 256 de la loi n° 2010-788, Arrêté du 03 octobre 2012 publié au JORF du 06 novembre 2012, Décret N° 2012-602 du 30 avril 2012. Ne pas déverser à l'égout ou dans les rivières.

*Indications complémentaires*

: L'utilisation de l'emballage est uniquement prévue pour ce produit. Vider complètement les emballages avant élimination.

*Ecologie - déchets*

: Éviter le rejet dans l'environnement.

### **SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADNR / IMDG / ICAO / IATA

#### **14.1. Numéro ONU**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

#### **14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Non applicable

#### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Non applicable

#### **14.4. Groupe d'emballage**

Non applicable

#### **14.5. Dangers pour l'environnement**

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

##### **14.6.1. Transport par voie terrestre**

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### **14.6.2. Transport maritime**

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### **14.6.3. Transport aérien**

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable

## **SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

#### **15.1.1. Réglementations EU**

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

*Recommandations du CESIO*

: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

#### **15.1.2. Directives nationales**

Pas d'informations complémentaires disponibles

### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pas d'informations complémentaires disponibles

## **SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

*Sources des données*

: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

*Autres informations*

: Toutes ces informations concernent le produit concentré. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Textes des phrases R-,H- et EUH::

Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux



H335	Peut irriter les voies respiratoires
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau
R38	Irritant pour la peau
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*